



Préavis de grève du 21 septembre 2017

Poursuivre et intensifier le mouvement

La journée d'action du 12 septembre contre les ordonnances sur le code du travail est un premier succès. Partout en France, grèves et cortèges ont réuni de nombreux salariés. Même les syndicats dont les dirigeants nationaux n'avaient pas appelé à manifester étaient présents sur le terrain.

La prise de conscience de ce qui est en jeu avec cette nouvelle Loi Travail dépasse les clivages syndicaux.

Le contrat de travail qui instaure un lien de subordination constitue par définition un rapport inégal entre employeurs et salariés. Le code du travail, complété par les accords de branches et d'entreprises, a pour rôle de réduire autant que possible cette inégalité.

Les ordonnances Macron ont, elles, pour but de modifier cet équilibre imparfait dans la relation de travail qui a été atteint au fil des conquêtes de nouveaux droits sociaux.

-Contraindre la capacité de réparations des juges prudhommaux en cas de licenciement abusif,

-Réduire le dialogue social en fusionnant les instances représentatives du personnel,

-Tourner le dos aux questions de santé et sécurité au travail en supprimant les CHSCT,

Tout cela ne va pas dans le sens du progrès social, ni de la modernité mais bien dans celui d'une très classique politique réactionnaire.

Les salariés de France télévisions ne seront pas épargnés par les effets de cette vague régressive qui se profile également dans une dimension budgétaire. La menace d'une nouvelle réduction de 50 millions d'Euros sur le budget 2018, démontre, s'il en était besoin, que les engagements de l'Etat contenus dans le COM n'engagent pas ce gouvernement. Si elles sont confirmées, ces réductions se traduiront par moins de moyens pour les équipes et moins de remplacements pour les départs en retraite.

Il est urgent de dire stop à ce nouveau pouvoir qui teste les différentes catégories de la population pour mesurer qui est résigné à accepter l'austérité, l'accroissement des inégalités, la précarité.

Le SNJ appelle les salariés de France télévisions à se faire entendre en cessant le travail pour 24H00 le jeudi 21 septembre à partir de 00H00 pour réclamer :

- La préservation de l'ensemble des instances en fonction dans l'entreprise, DP, CE, CCE et CHSCT ;
- Le maintien du nombre de délégués syndicaux ;
- Le refus des contrats de chantier ;
- L'ouverture d'une négociation permettant de réduire la précarité dans l'entreprise en intégrant des CDD, pigistes et intermittents.

Paris, le 13 septembre 2017